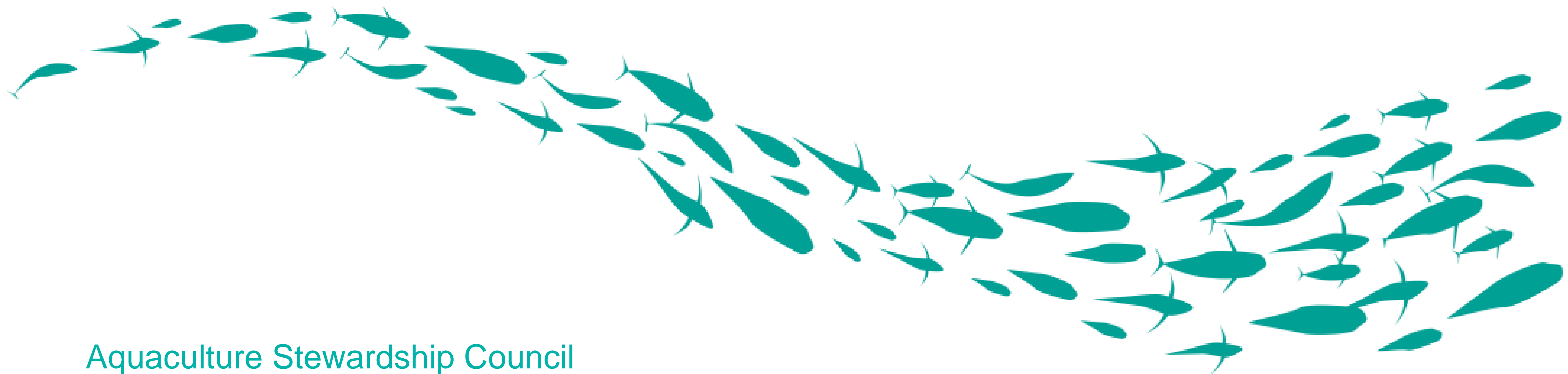


# Consultation publique 5

## Référentiel Fermes ASC



Mars 2022



Aquaculture Stewardship Council  
[www.asc-aqua.org](http://www.asc-aqua.org)

## Principe 1

L'UOC FONCTIONNE DE MANIÈRE LÉGALE ET  
APPLIQUE UNE GESTION COMMERCIALE EFFICACE



## Qu'est-ce que cela signifie ?

Ce Principe exige que les installations certifiées soient constituées en entreprises légales et éthiques opérant d'une manière bien gérée qui assure la conformité aux Exigences de l'ASC tout au long de la validité d'un Certificat.

	Critères	Contact
1.1	Conformité légale	Clare Stevens – <a href="mailto:Clare.Stevens@asc-aqua.org">Clare.Stevens@asc-aqua.org</a>
1.2	Système de gestion	
1.3	Éthique d'entreprise	
1.4	Traçabilité et divulgation transparente	Wendy Banta – <a href="mailto:Wendy.Banta@asc-aqua.org">Wendy.Banta@asc-aqua.org</a>

## Principe 1

### CRITÈRE 1.1 : CONFORMITÉ LÉGALE



#### Justification

- Le respect de la législation nationale est fondamental pour le développement d'une aquaculture socialement et écologiquement responsable, et essentiel pour une entreprise durable bien gérée. Toutes les fermes certifiées ASC doivent se conformer aux lois et réglementations locales et nationales. Lorsque les Exigences ASC offre une meilleure protection que la loi elle-même, ce sont les Exigences ASC qui s'appliquent.

#### Intention

- La ferme se conforme aux lois et réglementations applicables et est en possession de toutes les licences et permis légaux requis.

## Principe 1

### CRITÈRE 1.1 : CONFORMITÉ LÉGALE



### Principaux changements

- Les lois sur l'environnement et le travail du Principe 2 (Critère 2.1) et du Principe 3 (Critère 3.1) ont été déplacées vers ce Critère.

### Principales considérations

- Est-il nécessaire de préciser toutes les lois et réglementations potentiellement « applicables » à la certification ASC ou est-il suffisant de spécifier « toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement et de travail » ?

## Principe 1

### CRITÈRE 1.2 : SYSTÈME DE GESTION



#### Justification

- La mise en œuvre d'un système de gestion permet à une ferme de planifier, de mettre en œuvre et de surveiller sa conformité au Référentiel Fermes ASC. Le système de gestion comprend des politiques, des procédures et des processus.

#### Intention

- La ferme dispose d'un système de gestion en place pour constamment mettre en œuvre, vérifier et démontrer sa conformité à toutes les Exigences ASC.

#### Principaux changements

- Aucun



## Principe 1

### CRITÈRE 1.3 : ÉTHIQUE D'ENTREPRISE



#### Justification

- La corruption, les pots-de-vin, les fausses déclarations et la falsification érodent la confiance, affaiblissent la démocratie et exacerbent davantage les inégalités, la pauvreté, la division sociale et la crise environnementale.
- Une conduite commerciale contraire à l'éthique entraîne également des impacts sur les employés, détériorant leur moral et créant un manque de confiance et de responsabilité sur le lieu de travail.

#### Intention

- La ferme doit garantir un environnement d'exploitation et d'affaires éthique.

## Principe 1

### CRITÈRE 1.3 : ÉTHIQUE D'ENTREPRISE



#### Principaux changements

- Ajout du Critère 1.3 sur la corruption, les pots-de-vin et les fausses déclarations (conforme à l'Initiative SSCI).

#### Principales considérations

- Ce Critère exige que la ferme empêche les actes de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou de pots-de-vin, s'assure que les registres ne sont pas falsifiés ou manipulés, et que les informations ne sont pas déformées. Cela pose-t-il des défis aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) ?
- Pensez-vous que les Indicateurs de ce Critère devraient être classés comme Indicateurs Critiques, ce qui signifie que si une non-conformité est détectée, la ferme est immédiatement suspendue ?

## Principe 1

### CRITÈRE 1.4 : TRAÇABILITÉ ET DIVULGATION TRANSPARENTE



#### Justification

- La traçabilité permet de transférer les informations concernant les revendications de durabilité jusqu'au consommateur final. Afin de garantir que les produits certifiés ASC sont correctement identifiés et différenciés des produits non certifiés ASC, il est important que des systèmes de traçabilité et une Chaîne de Garantie d'Origine (CGO) soient en place.

#### Intention

- La ferme assure la conformité, la bonne identification et la traçabilité des produits vendus comme certifiés ASC



## Principe 1

### CRITÈRE 1.4 – TRAÇABILITÉ ET DIVULGATION TRANSPARENTE



#### Principaux changements

- Les ajouts proposés dans la Section 1.4 intègrent explicitement la traçabilité à la source, dès la production par une ferme ASC, soutenant les revendications de certification à chaque étape de la chaîne. Cela comprend l'utilisation d'aliments conformes ASC provenant d'usines d'aliments certifiées ASC.

#### Principales considérations

- Le Référentiel Aliment encourage les usines à utiliser le modèle de production par ségrégation (les aliments ne contiennent que des ingrédients éligibles). Pour l'instant, les usines peuvent également utiliser un modèle de production basé sur le bilan massique (des ingrédients éligibles et non éligibles peuvent être mélangés). Devrait-il être possible de faire la différence entre les produits certifiés ASC qui ont été nourris avec des « aliments conformes ASC produits par méthode de ségrégation » et ceux qui ont été alimentés avec des « aliments conformes ASC produits par méthode de bilan massique » ?

## Principe 2

### L'UOC FONCTIONNE DE MANIÈRE ENVIRONNEMENTALEMENT RESPONSABLE



## Qu'est-ce que cela signifie ?

L'aquaculture, comme tout autre système de production alimentaire, dépend des services écosystémiques pour les intrants et de l'absorption des extrants. S'ils ne sont pas bien gérés et s'ils sont surexploités, la capacité des services environnementaux peut être dépassée, ce qui entraîne des impacts environnementaux négatifs.

	Critères	Contact
2.2	Habitats écologiquement importants	Jill Swasey – <a href="mailto:Jill.Swasey@asc-aqua.org">Jill.Swasey@asc-aqua.org</a>
2.3	Interactions avec la faune	
2.4	Espèces non indigènes	Renee Hamel – <a href="mailto:Renee.Hamel@asc-aqua.org">Renee.Hamel@asc-aqua.org</a>
2.5	Échappements	Michiel Fransen – <a href="mailto:Michiel.Fransen@asc-aqua.org">Michiel.Fransen@asc-aqua.org</a>
2.6	Impacts benthiques	Javier Unibazo – <a href="mailto:Javier.Unibazo@asc-aqua.org">Javier.Unibazo@asc-aqua.org</a>
2.7	Qualité d'eau	

## Principe 2 CRITÈRES



	Critères	Contact
2.8	Salinisation	Renee Hamel - <a href="mailto:Renee.Hamel@asc-aqua.org">Renee.Hamel@asc-aqua.org</a>
2.9	Biosolides	Kathrin Steinberg – <a href="mailto:Kathrin.Steinberg@asc-aqua.org">Kathrin.Steinberg@asc-aqua.org</a>
2.10	Utilisation de l'eau douce	Katherine Dolmage – <a href="mailto:Katherine.Dolmage@asc-aqua.org">Katherine.Dolmage@asc-aqua.org</a>
2.11	Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre	Robert Parker – <a href="mailto:Robert.Parker@asc-aqua.org">Robert.Parker@asc-aqua.org</a>
2.12	Utilisation des matériaux, contrôle des déchets et de la pollution	Javier Unibazo – <a href="mailto:Javier.Unibazo@asc-aqua.org">Javier.Unibazo@asc-aqua.org</a>
2.13	Aliments	Alexandra Warrington – <a href="mailto:Alexandra.Warrington@asc-aqua.org">Alexandra.Warrington@asc-aqua.org</a>
2.14	Santé et bien-être des poissons	Javier Unibazo - <a href="mailto:Javier.Unibazo@asc-aqua.org">Javier.Unibazo@asc-aqua.org</a>
2.15	Lutte contre les parasites (y compris le pou du poisson)	
2.16	Antibiotiques et autres thérapeutiques vétérinaires	Michiel Fransen - <a href="mailto:Michiel.Fransen@asc-aqua.org">Michiel.Fransen@asc-aqua.org</a>
2.17	Écloseries et sites intermédiaires	Katherine Dolmage - <a href="mailto:Katherine.Dolmage@asc-aqua.org">Katherine.Dolmage@asc-aqua.org</a>
2.18	Gestion par zone (GPZ)	Michiel Fransen - <a href="mailto:Michiel.Fransen@asc-aqua.org">Michiel.Fransen@asc-aqua.org</a>

## Principe 2

### CRITÈRE 2.2 : HABITATS ÉCOLOGIQUEMENT IMPORTANTS



#### Justification

- Les zones tampons écologiques remplissent des fonctions écosystémiques essentielles, comme par exemple des habitats de migration et d'alimentation.
- L'aquaculture peut perturber ces fonctions car les opérations sont souvent situées à proximité d'habitats sensibles.

#### Intention

- Minimiser les impacts spécifiques au site afin de maintenir les services écologiques des zones tampons.



## Principe 2

### CRITÈRE 2.2 : HABITATS ÉCOLOGIQUEMENT IMPORTANTS



#### Principaux changements

- Une taille de zone tampon minimale spécifique au site au lieu d'une métrique globale.
- Application plus large de la Gestion Basée sur les Risques (GBR) en relation avec les habitats.
- Alignement avec les directives relatives au concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) sur l'implantation dans les zones HVC et avec les Directives de l'UICN sur l'implantation dans les aires protégées.

#### Principales considérations

- La zone tampon doit être basée sur les fonctions écologiques qui doivent être maintenues, et non sur une métrique générique.
- Adhérer aux Directives relatives au concept de HVC et de l'UICN est crucial pour optimiser la cohérence de l'approche et de ses impacts.



## Principe 2 CRITÈRE 2.3 : INTERACTIONS AVEC LA FAUNE



### Justification

- La dissuasion de la faune sauvage est souvent nécessaire pour protéger les animaux d'élevage, mais entraîne des impacts négatifs sur la faune sauvage.
- L'aquaculture peut également dépendre des populations sauvages à des fins de reproduction ou d'empoissonnement

### Intention

- Minimiser l'attraction de la faune sauvage tout en minimisant les risques de perturbation de la faune.



### Principaux changements

- Zéro (0) mortalité d'animaux sauvages, sauf si cela n'est pas possible pour des raisons de bien-être, de sécurité humaine ou légales.
- Allocation conditionnelle pour l'utilisation de Dispositifs de Dissuasion Acoustique (DDA) (utilisation basée sur le risque de la technologie évasive).
- Aucune utilisation d'espèces menacées ou protégées comme géniteurs ou à des fins d'empoisonnement.
- Extension de l'évaluation de la faune autour de la ferme et mise en place de mesures d'atténuation.

### Principales considérations

- Les emmêlements accidentels (par exemple d'oiseaux) sont souvent difficiles à éviter - une limite de mortalité (d'oiseau)  $> 0$  est-elle nécessaire ?

## Principe 2 CRITÈRE 2.4 : ESPÈCES NON INDIGÈNES



### Justification

- Le secteur aquacole dépend fortement de l'élevage d'espèces non indigènes.
- Les espèces non indigènes échappées peuvent avoir un impact sur l'habitat sauvage en favorisant les croisements génétiques ou la propagation d'agents pathogènes.

### Intention

- Empêcher l'élevage d'espèces non indigènes qui pourraient devenir des espèces nouvellement implantées dans la région.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.4 : ESPÈCES NON INDIGÈNES



#### Principaux changements

- Les espèces ASC actuelles restent autorisées.
- De nouvelles espèces non indigènes sont autorisées si l'une des (4) conditions définies s'applique.
- Détermination du risque d'échappement de poissons et application de mesures d'atténuation

#### Principales considérations

- Les Systèmes d'Aquaculture en Recirculation (SAR) terrestres sont considérés comme à l'épreuve des échappements.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.5 : ÉCHAPPEMENTS



#### Justification

- Les échappements posent des risques environnementaux et des pertes économiques, bien que cela soit souvent évitable.
- Les parties prenantes apprécient le comptage des stocks et les limites d'échappement métriques, mais comprennent la difficulté d'obtenir des estimations parfaites.

#### Intention

- Minimiser les échappements.



## Principe 2 CRITÈRE 2.5 : ÉCHAPPEMENTS



### Principaux changements

- Poissons hors élevage en cage ; aucun épisode d'échappement en masse ou fuite chronique n'est autorisée.
- Poissons d'élevage en cage ; 1 épisode d'échappement de masse tous les 9 ans, ou 1 cycle de production avec fuite chronique.
- Tous les poissons ; réduction des pertes non comptabilisées à max. 1% après 9 ans.

### Principales considérations

- La culture transgénique reste interdite dans tout système.
- Faisabilité des limites, sous réserve des consultations et des résultats des essais.

## Principe 2 CRITÈRE 2.6 : IMPACTS BENTHIQUES



### Justification

- Les dépôts benthiques peuvent avoir un impact sur l'écosystème récepteur s'ils dépassent la capacité de charge.
- Diverses conditions déterminent l'impact probable (par exemple, la profondeur, les courants, le type de fond marin, etc.).

### Intention

- Minimiser le risque que les impacts benthiques dépassent la capacité de charge.

## Principe 2 CRITÈRE 2.6 : IMPACTS BENTHIQUES



### Principaux changements

- Approche d'échantillonnage à trois échelons pour réduire la charge de la conformité tout en améliorant la sensibilisation à l'impact.
- L'Échelon 3 du régime d'échantillonnage et de test n'est nécessaire que si les Échelons 1 et 2 ne sont pas conformes.
- Tests révisés concernant les sulfures libres ; ancienne méthode à Électrode Sélective d'Ions (ESI), remplacée par la technique de spectroscopie UV ( $S^{2-}_{UV}$ ).

### Principales considérations

- Applicable à la culture en cage marine quelle que soit l'espèce.
- Les Exigences relatives aux impacts benthiques en eau douce sont en cours d'élaboration.

## Principe 2 CRITÈRE 2.7 : QUALITÉ DE L'EAU



### Justification

- Les rejets de nutriments peuvent avoir un impact sur l'écosystème récepteur s'ils dépassent la capacité de charge ; eutrophication.
- Diverses conditions déterminent l'impact probable (par exemple, la quantité de nutriments, le taux d'absorption, etc.).

### Intention

- Minimiser le risque que les rejets de nutriments dépassent la capacité de charge.

## Principe 2 CRITÈRE 2.7 : QUALITÉ DE L'EAU



### Principaux changements

- Proposition conceptuelle pour les systèmes ouverts dans les lacs et réservoirs.
- S'orienter vers des limites spécifiques au site basées sur l'emplacement, la surveillance des impacts et la gestion des intrants/extrants.

### Principales considérations

- Impacts sur la qualité de l'eau pour les systèmes terrestres, en cours de développement.



## Principe 2 CRITÈRE 2.8 : SALINISATION



### Justification

- La salinisation des terres et des ressources en eau douce est une préoccupation mondiale qui a un impact direct sur la sécurité alimentaire.
- Les opérations aquacoles peuvent contribuer à la salinisation par infiltration, rejet ou intrusion.

### Intention

- Les fermes ASC ne contribuent pas à la salinisation.

## Principe 2 CRITÈRE 2.8 : SALINISATION



### Principaux changements

- Les niveaux de salinité de l'eau rejetée doivent se situer dans les plages naturelles.
- Les zones à forte perméabilité du sol doivent utiliser une doublure qui ne soit pas en plastique.
- Pas de rejet d'effluents sur le sol.

### Principales considérations

- Les doublures en plastique ne sont pas souhaitées en raison de l'utilisation et de l'élimination de ces matériaux.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.9 : BIOSOLIDES



#### Justification

- L'élimination des biosolides peut avoir un impact négatif sur l'environnement, mais cela peut également contribuer à minimiser l'utilisation d'une ressource.
- Les biosolides, s'ils sont bien gérés, peuvent être réutilisés comme engrais ou à d'autres fins (par exemple, pour le biogaz).

#### Intention

- Les fermes ASC optimisent la réutilisation des biosolides et les éliminent uniquement de manière responsable.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.9 : BIOSOLIDES



### Principaux changements

- Applicable à tous les systèmes terrestres.
- La réutilisation est préférable à l'élimination.
- Les entreprises d'élimination des biosolides doivent fonctionner conformément à l'intention.

### Principales considérations

- La réutilisation est préférée à l'élimination.
- L'intention s'étend au-delà mais s'applique également au fournisseur de services.

## Principe 2

### CRITÈRE: 2.10 UTILISATION DE L'EAU DOUCE



#### Justification

- L'eau douce est une ressource sous pression.
- Les aquaculteurs partagent souvent leur approvisionnement en eau avec d'autres utilisateurs.

#### Intention

- La ferme est consciente de son utilisation de l'eau pour la production et utilise l'eau de manière efficiente afin de maintenir les services écosystémiques critiques de la source d'eau.



## Principe 2

### CRITÈRE 2.10 : UTILISATION DE L'EAU DOUCE



#### Principaux changements

- Les limites spécifiques au site sont déterminées en fonction du débit vital écologique de la ressource en eau utilisée.

#### Principales considérations

- L'analyse de l'eau de puits est légalement autorisée.
- L'ASC propose que le flux vital soit utilisé comme un moyen plus significatif d'aborder l'impact.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.11 : CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



#### Justification

- L'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et la réduction de l'empreinte carbone des systèmes alimentaires sont des mesures essentielles pour lutter contre le changement climatique.
- Bien qu'il soit souvent respectueux du climat par rapport à d'autres sources de protéines, le secteur aquacole peut améliorer davantage son efficacité, réduire les émissions et œuvrer pour garantir des régimes alimentaires respectueux du climat.

#### Intention

- Les fermes ASC minimisent leur consommation énergétique et calculent leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

## Principe 2

### CRITÈRE 2.11 : CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



#### Principaux changements

- Calcul et déclaration des GES requis pour toutes les espèces.
- Un Plan de Gestion de l'Efficiace Énergétique (PGEE) est requis si les valeurs de déclenchement conservatrices de l'utilisation de l'énergie sont dépassées, avec des niveaux fixés sur la base des intrants énergétiques observés pour une production de poulet hautement efficiente.
- Élever la comparaison entre les produits de la mer et les systèmes alimentaires plus larges.

#### Principales considérations

- Le seuil n'est pas une limite de performance.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.12 : UTILISATION DES MATÉRIAUX, DÉCHETS ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION



#### Justification

- Les activités industrielles génèrent des déchets qui peuvent être des polluants.
- Cependant, le recyclage des déchets peut réinjecter des ressources de valeur dans les chaînes de valeur.

#### Intention

- Les fermes ASC donnent la priorité au recyclage des déchets plutôt qu'à leur élimination, mais si nécessaire, éliminent les déchets de manière responsable.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.12 : UTILISATION DES MATÉRIAUX, DÉCHETS ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION



### Principaux changements

- Un Plan de Gestion des Déchets est requis.
- Marquage des principaux équipements pour permettre leur récupération en cas de perte (c'est-à-dire, les déchets marins).
- Minimiser l'utilisation de plastiques à usage unique.

### Principales considérations

- Les déchets plastiques sont considérés comme une préoccupation majeure dans de nombreuses régions et il s'agit d'une question pertinente pour le secteur aquacole.



## Principe 2

### CRITÈRE 2.13 : ALIMENTS



#### Justification

- Les aliments constituent l'un des principaux moteurs de l'impact environnemental de l'aquaculture.
- Les ingrédients des aliments sont couverts par le Référentiel Aliment ASC ; l'utilisation des aliments est couverte par le Référentiel Fermes ASC.

#### Intention

- Les fermes ASC utilisent des aliments produits de manière responsable et gèrent efficacement l'alimentation pour optimiser une utilisation efficiente des ressources.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.13 : ALIMENTS



### Principaux changements

- Les valeurs d'efficience des aliments (par exemple, le ratio de dépendance des poissons fourragers [FFDR – Forage Fish Dependence Ratio]) restent inchangées par rapport aux Référentiels actuels.
- Transparence applicable à tous les aliments de toutes les espèces en ce qui concerne les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).
- Les aliments humides sont interdits.

### Principales considérations

- L'utilisation d'algues est autorisée pour les espèces appropriées (par exemple, les ormeaux et les bivalves).

## Principe 2

### CRITÈRE 2.14 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES POISSONS



#### Justification

- Optimiser la santé et le bien-être des poissons pour éviter l'apparition de maladies est une priorité mondiale dans le secteur de l'aquaculture.
- La santé et le bien-être sont complémentaires, mais ont en grande partie le même objectif.

#### Intention

- Les fermes ASC optimisent la santé des poissons grâce à de meilleures pratiques et à une meilleure gestion.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.14 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES POISSONS



#### Principaux changements

- Plan de Gestion de la Santé des Poissons propre au site requis pour toutes les espèces.
- Vaccins requis pour toutes les maladies pour lesquelles des vaccins sont disponibles.
- Surveillance vétérinaire obligatoire.

#### Principales considérations

- Des éléments relatifs au bien-être des poissons seront ajoutés à ce Critère par le biais d'un processus distinct.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.15 : LUTTE CONTRE LES PARASITES



#### Justification

- La pression parasitaire peut avoir un impact négatif aussi bien sur les espèces d'élevage que sur les espèces sauvages.
- La pression parasitaire régionale peut être amplifiée par les activités d'élevage, mais elle peut également être gérée de manière progressive.

#### Intention

- Les fermes ASC minimisent la charge parasitaire à la ferme ainsi que le risque de la charge parasitaire à la ferme pour l'environnement au sens large.



## Principe 2

### CRITÈRE 2.15 : LUTTE CONTRE LES PARASITES



### Principaux changements

- Mettre en œuvre un Plan de Gestion Intégrée des Parasites (PGIP).
- Obligation de réaliser des tests de sensibilité avant tout traitement.
- Obligation de garantir le respect des Limites Maximales de Résidus (LMR) au moment de la récolte.



## Principaux changements sur le pou du poisson

- Accent continu sur les périodes sensibles et *Lepeophtheirus salmonis*, avec l'ajout d'une nouvelle Exigence de déclarer publiquement la présence de *Caligus* dans les fermes de la Colombie-Britannique, au Canada.
- Un protocole d'échantillonnage normalisé du pou du poisson est requis.
- Des seuils maximaux pour le pou du poisson et des périodes sensibles pertinents à l'échelle régionale sont établis.
- Les conséquences et les mesures à mettre en oeuvre par les fermes en cas de dépassement des seuils maximaux sont désormais explicites dans les Exigences :
  - Une ferme deviendra non conforme à l'ASC si elle ne réussit pas à maintenir les niveaux de pou du poisson sous les seuils ;
  - La ferme doit informer l'Organisme de Certification (OC) du dépassement ;
  - Si la ferme ne parvient pas à ramener les niveaux de pou du poisson sous le seuil dans un certain délai (à déterminer), la ferme ne doit pas vendre le poisson en tant que certifié ASC.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.16 : ANTIBIOTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES VÉTÉRINAIRES



#### Justification

- L'utilisation d'antibiotiques pose des problèmes d'accumulation de résistance, en particulier pour la médecine vétérinaire et humaine.
- Les antibiotiques sont souvent le seul moyen de guérir les maladies.

#### Intention

- Les fermes ASC utilisent des antibiotiques et d'autres médicaments vétérinaires de manière responsable dans le but de minimiser l'accumulation de résistance.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.16 : ANTIBIOTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES VÉTÉRINAIRES



#### Principaux changements

- Les crevettes labellisées ASC ne peuvent être traitées avec aucun antibiotique (politique permanente).
- Des antibiotiques critiques peuvent être appliqués, mais les produits traités ne peuvent pas être vendus avec le label ASC.
- Une réduction de l'utilisation des antibiotiques au fil du temps est requise.

#### Principales considérations

- Les antibiotiques critiques sont parfois la seule option autorisée ou efficace ; mais les produits labellisés ASC ne peuvent pas avoir été traités avec ces antibiotiques.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.17 : ÉCLOSERIES ET SITES INTERMÉDIAIRES



#### Justification

- Des impacts peuvent se produire tout au long du cycle de vie de l'animal (de l'œuf au produit final).
- L'ASC oeuvre pour être un programme holistique couvrant tous les impacts pertinents.

#### Intention

- Les produits certifiés ASC ont un impact minimal tout au long de leur cycle de vie.





## Principaux changements

- Les sites intermédiaires et les écloséries n'étaient auparavant pas pris en compte de manière cohérente dans tous les Référentiels ASC. Dans le Référentiel Fermes, ces derniers sont considérés comme des fournisseurs.
- Certaines parties pertinentes du Référentiel s'appliquent aux fournisseurs et font également l'objet de vérifications par la ferme certifiée ASC (approche relative au devoir de vigilance).
- Selon les besoins, des auditeurs indépendants peuvent effectuer des évaluations sur place.

## Principales considérations

- Les commentaires des parties prenantes concernant la faisabilité sont essentiels pour faire progresser le concept vers la version finale du Référentiel.
- L'objectif est de trouver un équilibre entre l'application cohérente des Exigences, les besoins d'assurance et les coûts.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.18 : GESTION PAR ZONE (GPZ)



#### Justification

- Les fermes dépendent souvent de ressources partagées ou ont un impact sur celles-ci, et sont sensibles aux maladies régionales.
- La gestion d'une zone plus vaste est difficile, mais le partage d'informations est un principe clé pour permettre d'autres mesures.

#### Intention

- Les fermes ASC partagent activement les informations pertinentes sur l'apparition de maladies avec les fermes environnantes.

## Principe 2

### CRITÈRE 2.18 : GESTION PAR ZONE (GPZ)



## Principaux changements

- Pas de changements majeurs pour les espèces existantes ; les fermes sont tenues de communiquer l'apparition de maladies aux fermes voisines afin de permettre la gestion d'une zone plus vaste.
- Pour les élevages de bivalves ; les calculs du taux de filtration de l'eau restent inchangés.

## Principe 3

### L'UOC FONCTIONNE DE MANIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE



## Qu'est-ce que cela signifie ?

Le secteur aquacole, y compris ses industries d'approvisionnement et de transformation, fournit de la nourriture, des emplois et des revenus à des millions de personnes dans le monde. Le secteur se caractérise par un degré élevé de travail à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier dans les fermes et les installations de transformation, la plupart des personnes étant employées dans les pays en développement économique.

Le résultat escompté du **Principe 3** est que les installations certifiées ASC opèrent de manière socialement responsable, en s'assurant que :

- Tous les sexes sont traités de la même manière et bénéficient des mêmes opportunités
- Les droits des travailleurs sont respectés
- Les conditions de travail et de vie des travailleurs sont décentes
- Les interactions avec les communautés voisines et les peuples autochtones sont constructives



## Principe 3

## CRITÈRES



	Critères	Contact
3.1	Sensibilisation aux droits	Clare Stevens <a href="mailto:clare.stevens@asc-aqua.org">clare.stevens@asc-aqua.org</a>
3.2	Travail forcé, asservi, obligatoire et traite des êtres humains	
3.3	Travail des enfants	
3.4	Discrimination	
3.5	Santé et sécurité	
3.6	Droit à la négociation collective et liberté d'association	
3.7	Contrats transparents	
3.8	Salaires	
3.9	Heures de travail	
3.10	Réponses aux comportements sur le lieu de travail	
3.11	Logement des employés	
3.12	Mécanismes de règlement des plaintes	
3.13	Engagement communautaire	



## Principe 3

### CRITÈRE 3.1 : SENSIBILISATION AUX DROITS



## Justification

- Le Critère 3.1 couvre une série de questions relatives aux droits de l'homme afin de garantir que les droits des employés et des membres des communautés voisines sont protégés conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

## Intention

- La ferme assure la protection des droits de l'homme de tous les employés.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.1 : SENSIBILISATION AUX DROITS



#### Principaux changements

- Nouveau Critère se concentrant spécifiquement sur la sensibilisation aux droits.
- Exigence d'une politique des droits de l'homme distincte (conformément à l'Initiative SSCI) mettant en œuvre la Déclaration des droits de l'homme, et de formations associées.
- Inclusion d'Indicateurs relatifs aux tests médicaux.

#### Principales considérations

- Indicateurs 3.1.5 à 3.1.8 relatifs aux tests médicaux : ces Indicateurs pourraient-ils autoriser une UoC à effectuer des tests médicaux, s'ils ne l'avaient pas envisagé auparavant ?
- Les Indicateurs se réfèrent aux agences de recrutement – existe-t-il des raisons valables pour lesquelles des tests médicaux devraient être utilisés dans le cadre du recrutement ?

## Principe 3

### CRITÈRE 3.2 : TRAVAIL FORCÉ, ASSERVI, OBLIGATOIRE ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



## Justification

- Le travail forcé, asservi, obligatoire et la traite des êtres humains sont des problèmes persistants dans de nombreuses industries et régions du monde, y compris le secteur aquacole.
- Ce Critère interdit le travail forcé et asservi et exige des mesures de remédiation efficaces si ces pratiques sont découvertes.

## Intention

- La ferme empêche et ne pratique pas, ou ne soutient pas, le travail forcé, asservi, obligatoire ou la traite des êtres humains. Si de telles pratiques sont découvertes, la ferme met en œuvre des mesures de remédiation efficaces.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.2 : TRAVAIL FORCÉ, ASSERVI, OBLIGATOIRE ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



## Principaux changements

- Ajout d'Exigences de remédiation.
- Ajout d'Indicateurs orientant la ferme vers le Cadre de Gestion des Risques afin de minimiser les risques de travail forcé.

## Principales considérations

- Inclusion d'un calendrier de remédiation équilibrant le besoin de mesures rapides avec la complexité de la remédiation.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.3 : TRAVAIL DES ENFANTS



#### Justification

- L'emploi et l'exploitation des enfants et des jeunes travailleurs se produisent à l'échelle mondiale et dans de nombreux secteurs (sinon tous)
- Ce Critère met l'accent sur la prévention du travail des enfants, des conditions de sécurité pour les jeunes travailleurs et des mesures de remédiation efficaces en cas de travail des enfants.

#### Intention

- La ferme s'assure que le travail des enfants est évité. Si le travail des enfants est découvert, la ferme met en œuvre des mesures de remédiation efficaces.



## Principe 3

### CRITÈRE 3.3 : TRAVAIL DES ENFANTS



## Principaux changements

- Ajout d'Exigences de remédiation là où des problèmes ont été détectés.
- Ajout d'Indicateurs orientant la ferme vers le Cadre de Gestion des Risques afin de minimiser les risques de travail des enfants.

## Principales considérations

- Inclusion d'un calendrier de remédiation équilibrant le besoin de mesures rapides avec la complexité de la remédiation.
- Risque de perception d'encouragement du travail des enfants en incluant le texte de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les enfants de 13 ans et plus ainsi que les directives sur les travaux légers. Le Référentiel permet aux enfants à partir de 13 ans d'effectuer des travaux légers.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.4 : DISCRIMINATION



#### Justification

- La discrimination est un problème mondial et omniprésent.
- Mettre fin à la discrimination sur le lieu de travail est une priorité essentielle des Référentiels ASC.

#### Intention

- La ferme garantit l'égalité de traitement et l'égalité des chances à tous les salariés et candidats à l'emploi.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.4 : DISCRIMINATION



### Principaux changements

- Les Exigences relatives aux tests médicaux ont été déplacées vers 3.1 - Sensibilisation aux droits.

### Principales considérations

- La discrimination est une question complexe et l'ASC évalue si des questions telles que la discrimination positive et des Exigences associées peuvent être incluses dans le Référentiel Fermes ASC.



## Justification

- Le droit et le principe fondamentaux selon lesquels les travailleurs doivent être protégés sur leur lieu de travail sont universellement reconnus.
- L'ASC cherche à garantir que les fermes certifiées ASC offrent un lieu de travail sain, sûr et sécurisé à leurs employés et à leur personnel.

## Intention

- La ferme offre un lieu de travail et un environnement de travail sûrs et sains.

## Principe 3

## CRITÈRE 3.5 – SANTÉ ET SÉCURITÉ



### Principaux changements

- Indicateurs ajoutés dans plusieurs nouveaux domaines.
- Ajout d'Indicateurs relatifs au Cadre de Gestion des Risques, pour permettre aux fermes de mener un processus approfondi de gestion des risques en matière de santé et de sécurité.

### Principales considérations

- Les Exigences de l'Indicateur 3.5.8 pour les fermes en matière d'assurance des travailleurs peuvent ne pas être réalisables dans toutes les circonstances. L'évaluation de la façon de gérer cela est en cours.



## Principe 3

### CRITÈRE 3.6 : DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION



## Justification

- La liberté d'association et le droit à la négociation collective sont des principes fondamentaux de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Celles-ci permettent une relation de pouvoir plus équilibrée entre le travailleur et l'employé dans la résolution des conflits sur le lieu de travail ainsi que les négociations sur les salaires et les conditions.

## Intention

- La ferme autorise et permet aux employés de participer à des négociations collectives et de bénéficier du droit à la liberté d'association.

## Principe 3

## CRITÈRE 3.7 – CONTRATS TRANSPARENTS



### Justification

- Les contrats de travail consistent en des termes et conditions qui traitent des aspects importants de l'emploi, offrant clarté, confiance, assurance et protection.
- Ce Critère garantit que les employés comprennent les termes et conditions de leur emploi.
- Il contribue également à la transparence et à la responsabilité.

### Intention

- La ferme veille à ce que les conditions d'embauche des employés soient compréhensibles.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.7 – CONTRATS TRANSPARENTS



## Principaux changements

- Séparation de l'Indicateur sur les contrats familiaux et les faux apprentissages pour clarifier que ceux-ci ne sont pas autorisés.
- Clarification du fait que les contrats de labeur, la sous-traitance et le travail à domicile sont autorisés dans certaines circonstances.
- Ajout d'un libellé pour s'assurer que les employés ont reçu, compris et accepté leurs conditions d'emploi avant qu'ils ne migrent.

## Principales considérations

- La faisabilité et l'acceptabilité de l'Indicateur 3.7.1 sont à l'étude.
- Le Référentiel restreint le recours aux contrats de labeur et à la sous-traitance, l'ASC cherche à mieux comprendre les situations où cela peut être approprié.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.8 : SALAIRES



## Justification

- Chaque employé mérite une compensation décente pour ses efforts, qui soit fixée de manière transparente et garantie par la direction de l'entreprise.
- Les bas salaires contribuent à accroître la pauvreté, à réduire la répartition des revenus et à accroître les coûts sociaux.
- Les fermes doivent verser de manière transparente aux employés un salaire suffisant pour contribuer à la réduction de la pauvreté.

## Intention

- La ferme verse aux employés un salaire égal ou supérieur au salaire minimum légal ou, à défaut, un salaire répondant aux besoins humains élémentaires, en consultation avec les employés.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.8 : SALAIRES



## Principales considérations

- L'ASC est engagé dans des discussions sectorielles plus larges et transversales afin de développer des Indicateurs de salaire décent, conformément à l'intention énoncée par les Dialogues originaux autour de l'aquaculture. Il est prévu que le salaire de subsistance fasse partie du Référentiel Fermes ASC à l'avenir.



## Principe 3

### CRITÈRE 3.9 : HEURES DE TRAVAIL



## Justification

- La limitation des heures de travail a été déclarée un droit de l'homme.
- Les horaires de travail excessifs demeurent un problème répandu dans de nombreuses industries et régions.
- Le Référentiel ASC réglemente les heures de travail, les périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires et les congés annuels, qui servent à promouvoir une plus grande productivité tout en préservant la santé physique et mentale des employés.

## Intention

- La ferme protège les salariés des horaires de travail excessifs.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.9 : HEURES DE TRAVAIL



#### Principaux changements

- Nouveaux Indicateurs sur les heures de travail pour les jeunes salariés et les enfants autorisés à effectuer des travaux légers.
- Ajout de différentes sections pour les employés d'âges différents
- Ajout de détails sur les pauses, les périodes de repos et les congés annuels.

#### Principales considérations

- Ajout de nouveaux Indicateurs sur les heures de travail pour les jeunes salariés et les enfants autorisés à effectuer des travaux légers. Ceux-ci sont conformes à l'OIT, mais les clarifier de cette manière est une nouvelle approche pour l'ASC.
- Une meilleure compréhension est nécessaire pour savoir si les heures supplémentaires régulières sont acceptables dans certaines circonstances

## Principe 3

### CRITÈRE 3.10 : RÉPONSES AUX COMPORTEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL



#### Justification

- La mise en œuvre de bonnes procédures pour résoudre les problèmes de performance aide à créer des environnements de travail efficaces.
- La gestion constructive des performances est un élément clé des meilleures pratiques de gestion responsable des ressources humaines.

#### Intention

- La ferme répond aux manquements aux règles de l'entreprise d'une manière qui respecte la dignité et la santé du travailleur.

#### Principaux changements

- Changement de titre de « Discipline » à « Réponses aux comportements sur le lieu de travail ».
- Reflète une approche plus positive de la gestion des performances qui n'a pas besoin d'être liée à la discipline.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.11 : LOGEMENT DES EMPLOYÉS



#### Justification

- Dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, il est reconnu que toute personne a droit à un niveau de vie (y compris un logement) adéquat pour sa santé et son bien-être et ceux de sa famille.
- Dans l'aquaculture, les lieux de travail sont souvent isolés, ou les employés ne peuvent pas se rendre chez eux entre les quarts de travail.

#### Intention

- Le logement des employés est sûr, décent et hygiénique.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.11 : LOGEMENT DES EMPLOYÉS



#### Principaux changements

- Il n'y a pas de changements significatifs dans ce Critère.

#### Principales considérations

- Une définition plus claire des installations sanitaires est-elle nécessaire ?
- Qu'est-ce qui devrait être inclus ?



## Principe 3

### CRITÈRE 3.12 : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES PLAINTES



#### Justification

- Les plaintes et les conflits font inévitablement partie des relations de travail
- Lorsqu'elles ne sont pas traitées, elles peuvent saper le moral, diminuer la productivité et, dans les cas graves, permettre aux violations des droits des travailleurs de se perpétuer.
- Les mécanismes de règlement des plaintes des travailleurs fournissent un système selon lequel le travailleur et l'employeur peuvent régler un problème sur le lieu de travail.

#### Intention

- La ferme facilite le dialogue pour éviter les conflits et fournit des mécanismes de règlement des plaintes accessibles aux travailleurs qui fonctionnent, le cas échéant.

#### Principaux changements

- Les étapes du mécanisme de règlement des plaintes ont été déplacées dans une annexe pour simplifier le Critère.

## Principe 3

### CRITÈRE 3.13 : ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



## Justification

- Les opérations du secteur aquacole constituent souvent une partie importante de l'épine dorsale économique des communautés (souvent isolées) dans lesquelles elles sont situées.
- Les activités de la ferme et les conflits d'intérêts peuvent entraîner des tensions avec les communautés affectées.
- Les entreprises ont la possibilité d'impliquer les membres de la communauté locale, y compris les peuples autochtones et tribaux, dans des entreprises commerciales en tant que propriétaires, fournisseurs, entrepreneurs et employés.

## Intention

- La ferme est consciente de son impact sur les communautés affectées, s'efforce de minimiser tout impact négatif et s'engage de manière constructive auprès des communautés.



## Principaux changements

- L'ASC a combiné le Critère « Engagement communautaire » avec le Critère « Peuples autochtones et tribaux », minimisant ainsi les doublons.
- Nouveaux Indicateurs orientant les fermes vers le Cadre de Gestion des Risques afin de réduire leur risque d'impacts négatifs sur les communautés.

## Principales considérations

- L'ASC n'a pas encore inclus d'Indicateurs rigoureux relatifs au Consentement Préalable, Libre et Éclairé (CPLE), bien qu'il soit prévu que le Cadre de Gestion des Risques aborde cela en partie.

# Annexes



1	• Niveau de performance des espèces	Katherine Dolmage	<b>Responsables Critères</b>
2	• Enregistrement et partage des données	Jill Swasey	
3	• Cadre de gestion des risques	Clare Stevens	
4	• Exigences relatives au droit du travail	Clare Stevens	
5	• Liste des acronymes et définitions	Tous	
6	• Perméabilité du sol	Renee Hamel	
7	• Méthode d'échantillonnage pour le cuivre	Javier Unibazo	





## Justification

- La transparence est la clé de la crédibilité de l'ASC
- Essentiel pour le suivi des impacts, l'élaboration des Référentiels, la facilitation d'audits basés sur les risques et la recherche

## Intention

- Améliorer la qualité, l'étendue et l'harmonisation des rapports.





## Contenu

- Exigences en matière de données sur la performance et la transparence de la ferme à inclure dans les rapports à l'ASC
- Catégories de données, fréquence des rapports, mécanismes de soumission des rapports.

## Caractéristiques

- Les données seront soumises par (i) le site de la ferme ou (ii) l'UoC via le portail internet Chainpoint.
- Les métadonnées accompagneront les données de performance afin de fournir des éléments de contexte et les rendre utilisables dans le cadre du post-traitement.
- La soumission de données harmonisées sera réalisée par le biais de modèles/portails/poussée de données numériques (tous axés sur la facilitation de la collecte et de la soumission des données).



## Concept

- L'ASC travaille à l'élaboration d'un Cadre de Gestion des Risques (CGR) qui fournira aux fermes des éléments clairs et cohérents nécessaires pour soutenir la mise en œuvre d'une approche de satisfaction des Exigences fondée sur les risques.

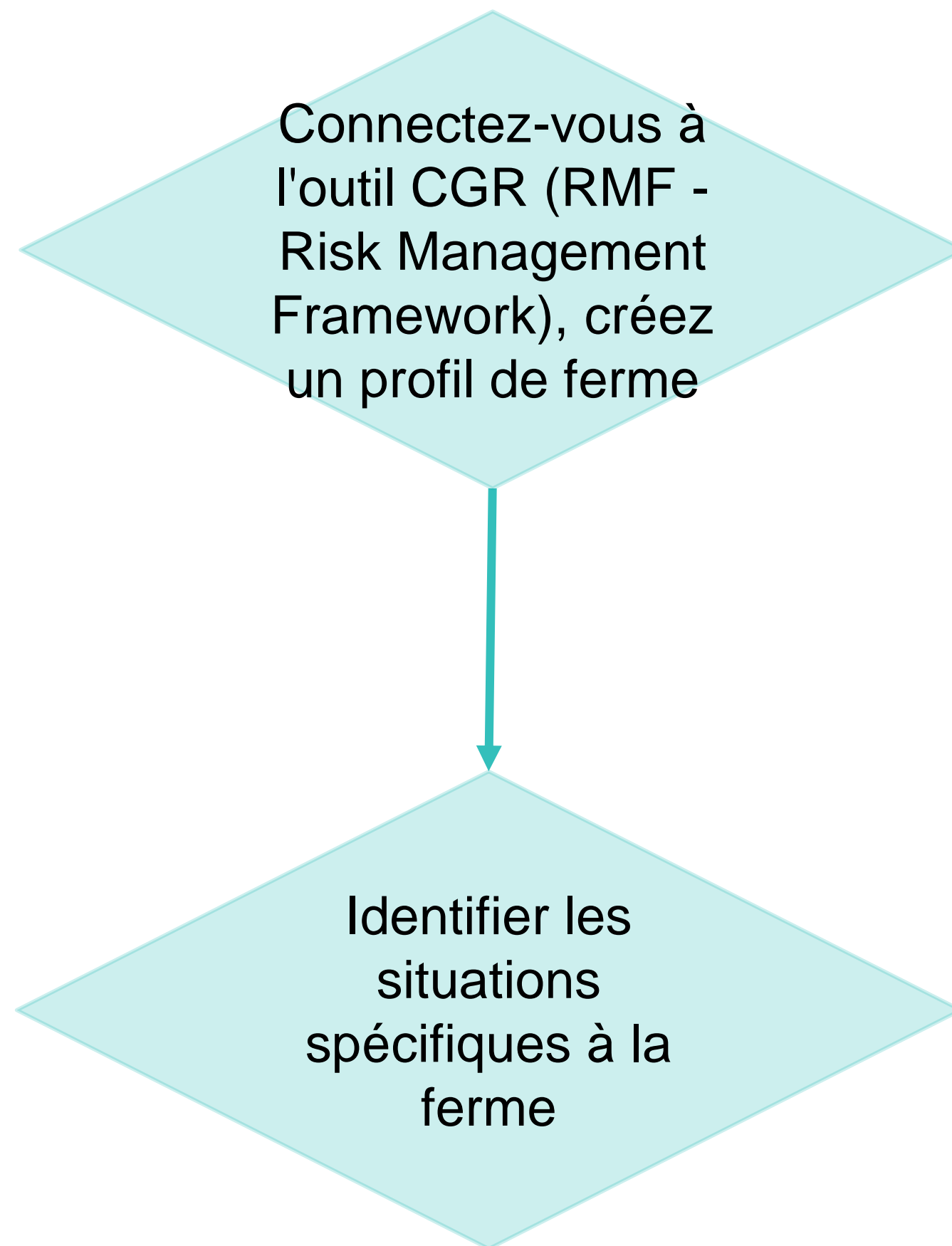
## Portée

- Impacts communautaires
- Impacts environnementaux
- Santé et sécurité des travailleurs
- Travail des enfants et travail forcé



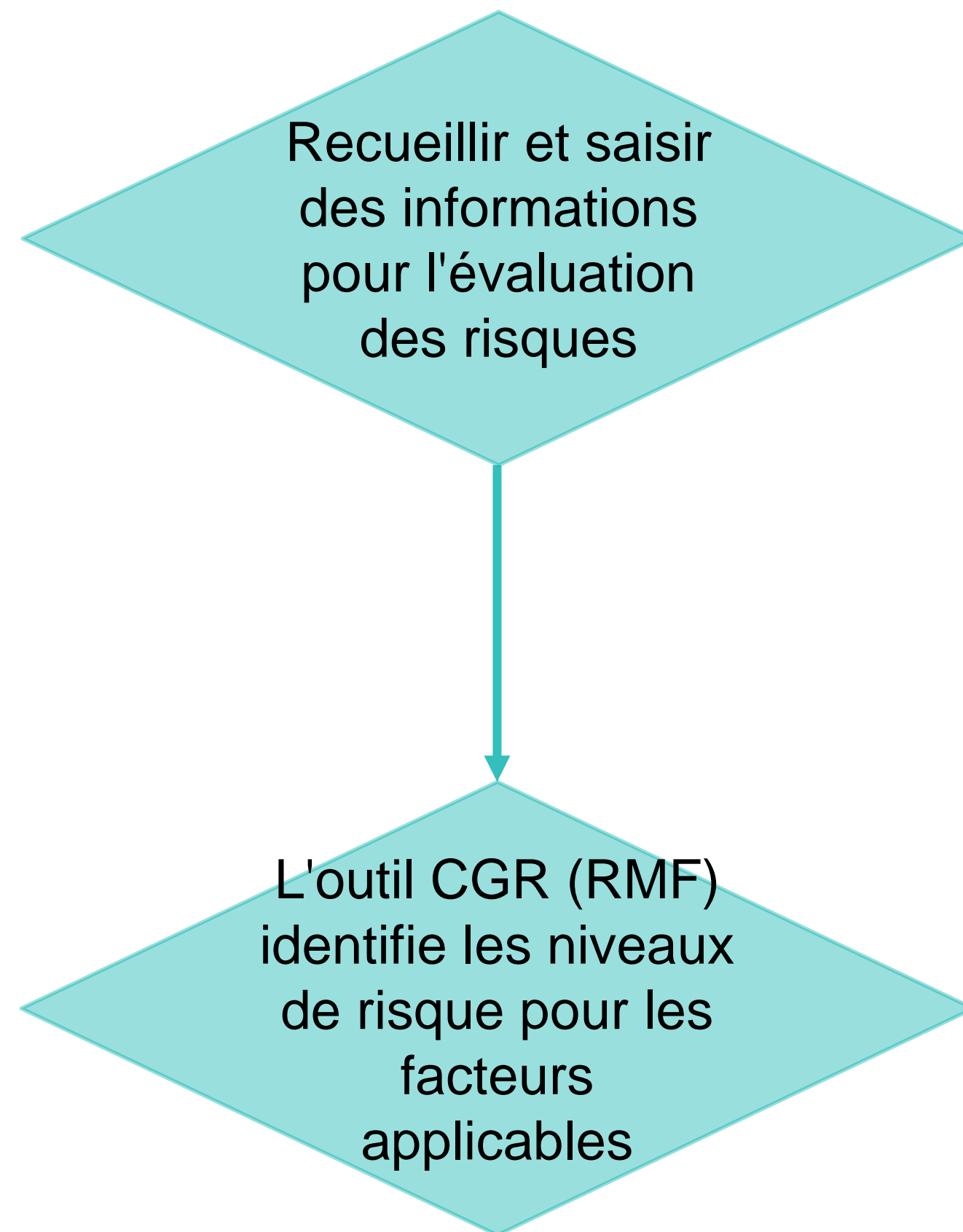
## Critères applicables

- Critère 2.2 - Habitats écologiquement importants
- Critère 2.3 - Interactions avec la faune
- Critère 2.4 - Espèces non indigènes
- Critère 2.5 - Échappements
- Critère 2.8 - Salinisation
- Critère 2.10 - Utilisation de l'eau douce
- Critère 3.2 - Travail forcé, asservi, obligatoire et traite des êtres humains
- Critère 3.3 - Travail des enfants
- Critère 3.5 – Santé et sécurité
- Critère 3.13 – Engagement communautaire



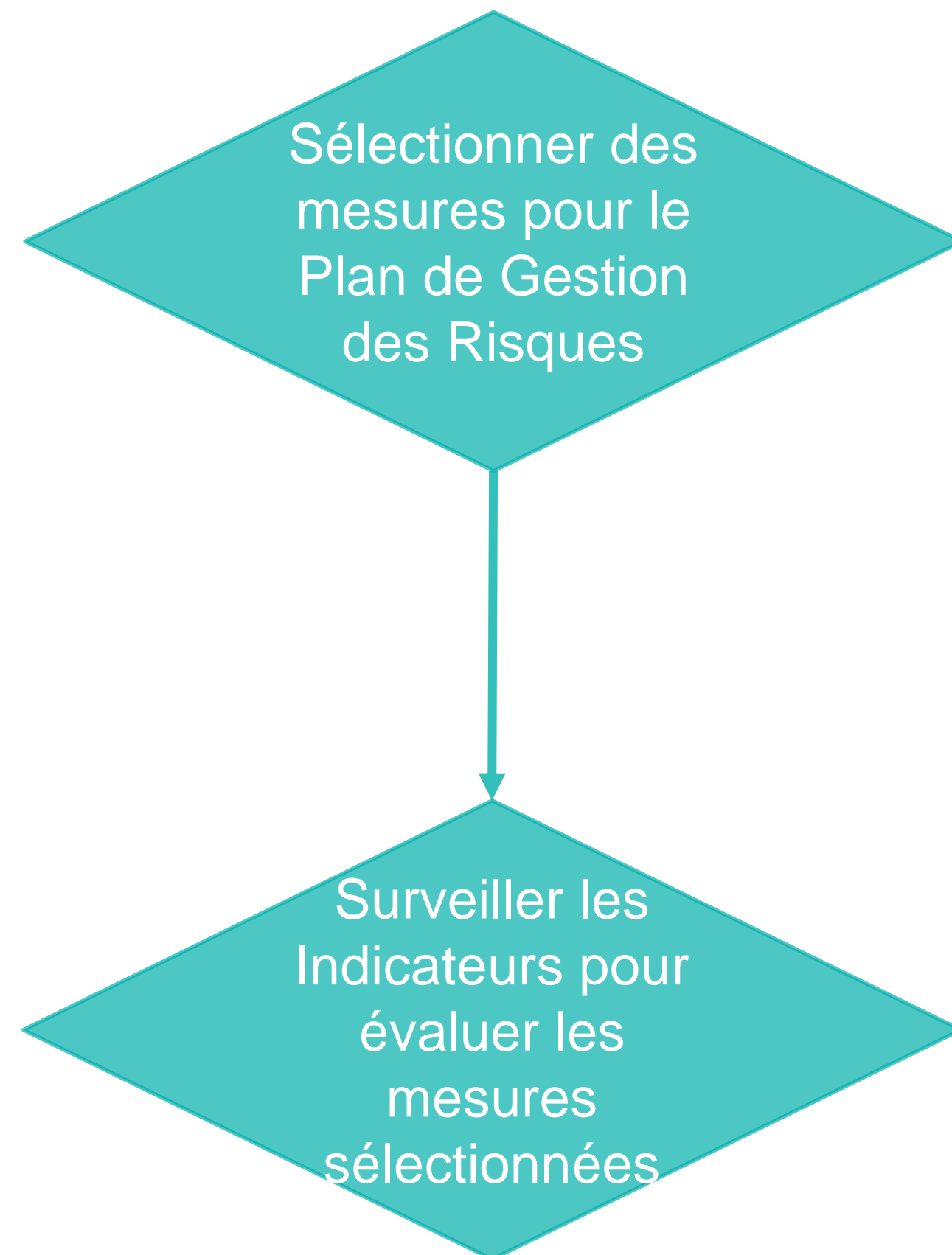
- La gestion des risques est un processus par lequel les risques associés à des domaines clés sont identifiés grâce à une évaluation
- Le CGR (RMF) fournit une approche adaptable qui sensibilisera aux risques spécifiques de la ferme
- L'outil sera accessible via une application logicielle avec des instructions claires pour faciliter les entrées
- Les éleveurs identifient leur situation spécifique par rapport aux risques sociaux et environnementaux





- Le cadre fournit également des informations qui peuvent aider les producteurs aquacoles à prendre des décisions plus éclairées concernant leurs opérations
- Les producteurs aquacoles navigueront dans l'outil pour identifier les risques associés à des facteurs de risque prédéfinis pertinents pour leurs opérations et leur emplacement, et fourniront des éléments probants en retour par le biais de l'évaluation.
- Les éleveurs ajoutent des informations sur le profil de la ferme afin d'identifier les principales contributions aux impacts sociaux et environnementaux.
- L'outil évalue les informations et produit un niveau de risque pour chaque facteur de risque applicable.





- Sur la base des niveaux de risque identifiés, les éleveurs élaboreront des mesures pour réduire les risques moyens et élevés.
- Ces mesures feront partie d'un Plan de Gestion des Risques.
- Cela nécessite le développement d'Indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures sélectionnées.



Mettre en œuvre,  
surveiller et  
réviser le Plan de  
Gestion des  
Risques

L'outil CGR (FMF)  
génère un rapport  
pour les auditeurs  
de la ferme

- Les extrants de l'approche CGR nécessiteront la mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques, ainsi qu'un plan pour surveiller l'efficacité de l'atténuation des risques.
- Les organismes d'évaluation auront accès à un rapport à des fins d'audit.
- Tous les aspects du CGR sont saisis dans les Indicateurs d'évaluation, de planification et de mise en œuvre du Référentiel.



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**

